

Discours extrémistes, discours de haine

Pourquoi ces discours sont-ils populaires? De quels moyens disposons-nous pour les combattre dans l'espace démocratique?

Massimo Leone POUR UNE LUTTE EFFICACE CONTRE LES DISCOURS FONDAMENTALISTES

[Collegium de Lyon, 2014-2015]

Massimo Leone est professeur de sémiotique générale et de sémiotique de la culture au Département de philosophie de l'Université de Turin (Italie). Il est détenteur d'un doctorat en sciences religieuses de la Sorbonne (Paris) ainsi que d'un doctorat en histoire de l'art de l'Université de Fribourg (Suisse). Son travail porte sur le rôle de la religion dans les cultures modernes et contemporaines. Il a récemment publié *Sémiotique du fondamentalisme: messages, rhétorique, force persuasive* aux éditions l'Harmattan, 2014.



Massimo Leone, 2015, DR

Bien que l'Iran ait eu le triste privilège de fonder la première république islamique, on ne peut lui attribuer la paternité de la radicalisation de l'islam. Théorisé avant la Révolution islamique et importé en Iran à la fin de des années 1960, l'islam radical, fondamentalement sunnite, n'a guère attiré l'attention des milieux islamistes de l'Iran de l'époque, le shiisme s'accommodant mal d'une grille de lecture essentiellement salafiste. En plus d'une incompatibilité théologique, la lecture salafiste ne pouvait pas mobiliser la société civile, désireuse de se moderniser. En effet, depuis l'adoption de la première constitution en 1906, la société iranienne s'est considérablement distancée des communautés traditionnelles, des Salafs en particulier. Plus la société civile moderne s'affirmait, plus l'islam était perçu comme relevant de la sphère privée et perdait de son influence. Devant l'impossibilité fondamentale de se réformer, l'islam ne pouvait être au fondement d'un nouveau projet de société. Pour les Iraniens, il s'agissait de choisir entre le salafisme ou l'ouverture, même timide, de la société civile.

Au cours des années 1960, et après plus d'un demi-siècle de gouvernement séculier, L'iran s'est engagé dans la voie d'une modernisation qui allait faire sortir ce pays de l'orbite de l'islam. À la même période, les réformes du chah (réforme agraire, émancipation des femmes, etc.) ainsi que de nouvelles mesures pour l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, remettaient en cause la domination du clergé. Au moment où l'Iran allait basculer définitivement dans une société séculière, la réaction d'une partie du clergé ne s'est pas faite attendre : l'émancipation des femmes était inadmissible pour les couches traditionnalistes de la société iranienne, et la réforme de l'enseignement privait le clergé de sa domination. La révolte de 1963, dont le centre névralgique vacillait entre la ville sainte de Qom et le bazar de Téhéran, a été étouffée dans l'indifférence du clergé. Une telle réaction conservatrice aux réformes du chah ne pouvait pas réussir, dans la mesure où la société iranienne était déjà en quelque sorte trop moderne pour retourner à un état pré-constitutionnel. L'idéologisation de l'islam, amalgame d'islam chiite, d'idéologie tiers-mondiste et d'idéologie de nébuleuse

.....

Ils sont attirés vers un nouveau centre désigné par l'extrémisme idéologique, politique, religieux, à partir duquel ce combat doit être mené afin de transformer la marginalité en une nouvelle centralité.

.....

maoïste-guérilléros, a pris le relais de l'islam conservatiste du « clergé-bazar ». Si le conservatisme du clergé-bazar était voué à l'échec, « l'idéologie islamiste », ancêtre de l'islamisme conservateur-révolutionnaire de la république islamique, avait de beaux jours devant elle dans la mesure où, à cause de son ambiguïté fondamentale entre islam et idéologie progressiste des années 1960 provenant des sociétés occidentales, elle réunissait aussi bien fidèles musulmans conservateurs que guerilleros révolutionnaire. Cet amalgame a servi de point de ralliement à tous les révolutionnaires. Sans cette idéologie, à la

fois moderne et conservatrice, il ne pouvait y avoir de révolution. Une fois le pouvoir en place renversé, l'unanimité devait vite disparaître, chacune des parties pensant au final pouvoir profiter de cette révolution pour son propre compte. En pratique, cette unanimité ne pouvait qu'éclater et donner lieu à des pluralités d'aspirations et d'intérêts. La faiblesse de la révolution est venue paradoxalement de sa force ; l'échec de la république islamique est également dû à l'ambiguïté de son idéologie. La société civile iranienne a très vite pris conscience du fait que ni l'islam conservateur ni l'idéologie révolutionnaire ne pouvait lui convenir. Mais étant donné qu'un nouveau pouvoir était installé de fraîche date, et de surcroît par une révolution à laquelle a succédé une guerre qui allait durer huit ans, il ne restait aux Iraniens que la désillusion, et une nouvelle prise de conscience.

L'amorce de cette nouvelle prise de conscience remonte à la fin de la guerre Iran/Iraq, suivie de peu par la mort en 1989 du fondateur de la république islamique, Rouhollah Khomeini. Les revendications de la société civile, mises en sourdine depuis la révolution, ont émergé à nouveau et amené au pouvoir un président réformateur, Hachemi Rafsandjani qui, en retour, par ses réformes, a libéré une partie des forces vives de la nation. Même si les réformes n'avaient pas pour but de sortir de l'islam, elles n'en

ébranlaient pas moins les fondements des principales institutions de la république islamique. Mohammad Khatami, élu le 2 août 1997, a été le premier président porté au pouvoir par la société civile, mais ses prises directes avec les conservateurs l'ont mis en échec, amenant au pouvoir le 3 août 2005 un président qui allait prendre en otage aussi bien les conservateurs que la société civile : Mahmoud Ahmadinejad. Le bilan de ses huit années de pouvoir a été un véritable désastre pour le pays, mais a entraîné une accélération dans le processus de la prise de conscience de la majeure partie de la population.

Les élections de 2009 ont été l'apogée d'un processus qui, au cours des deux dernières décennies, avait conduit la société civile à s'émanciper de l'Etat islamique conservateur-révolutionnaire. Pendant ces deux décennies, les nouveaux acteurs sociétaux, plus particulièrement les jeunes et les femmes, sont apparus sur la scène politique iranienne, avec deux caractéristiques principales : le refus des idéologies sociales et la voie révolutionnaire, l'aspiration à une société ouverte et les libertés individuelles, la préférence pour les réformes. Le caractère semi-totalitaire de l'Etat islamique et l'illusion islamiste de la classe dirigeante ont empêché les détenteurs du pouvoir d'analyser de manière réaliste l'évolution de la société iranienne. La réponse à la protestation de 2009 contre la manipulation des résultats, connue sous l'appellation du mouvement vert, a été la répression et la promotion du gouvernement d'un petit apparatchik de l'aile radicale du régime islamique, mais n'a pas pour autant entièrement vaincu les opposants. Les deux mandats d'Ahmadinejad ont mis fin à toutes les illusions sur lesquelles la république islamique avait été fondée : corruption généralisée et sans précédente, incompétence des dirigeants et du gouvernement. Plus aucune illusion ne pouvait résister au constat d'un tel désastre, et les élections présidentielles de 2013 ont été l'occasion pour la société civile, et plus particulièrement pour la jeunesse et les femmes, de montrer à quel point elles évoluaient hors de la république islamique et de son idéologie.

En examinant les vingt dernières années de l'Iran, on peut se demander si la révolution islamique n'était qu'une parenthèse dans la vie politique iranienne, même si elle est encore loin d'être fermée. Sans s'aventurer dans un pronostic quelconque, on peut affirmer que désormais le divorce entre l'idéologie islamiste-révolutionnaire et l'Iranien moyen est prononcé et que l'Iran est en train de devenir enfin un «pays» dont la société civile est partiellement coupé des organes de direction. Tout porte à croire qu'au moment où la tentation islamiste grandit presque partout en terre d'islam, l'Iran sort tant bien que mal de la république islamique.

ERIK BLEICH L'ENTRETIEN

[Collegium de Lyon, 2014-2015]

How can we distinguish hate speech from extremist speech?

Two types of discourse have emerged as particularly problematic in contemporary liberal democracies. Hate speech and extremist speech have assumed a growing prominence both in public discussions and in law enforcement. They have been linked to societal problems of violence, discrimination, and disruption, as well as to more specific harms to victim groups or to vulnerable individuals. **Limiting these types of expressions, however, also incurs a real cost to free speech that must be acknowledged.**

Looking first at hate speech, it is important to note how difficult it is to define this term. Legally speaking hate speech is best defined as communications that contravene the law because they stem from or stir up hatred against people who belong to defined categories. To give a concrete example, French law punishes speech that constitutes insult, defamation, or provocation (to discrimination, hatred or violence) “toward a person or a group of persons because of their origin or their belonging or non-belonging to an ethnic group, a nation, a race, or a determined religion.” France

also has parallel provisions against expressions aimed at people on the grounds of sex, sexual orientation, or handicap.

Erik Bleich est docteur en science politique de l'université de Harvard. Il a rejoint le département de science politique du Middlebury College en 1999 en tant que directeur des études européennes et du programme en politique et économie internationale. Il est actuellement membre du comité exécutif du Council for European Studies. Ses recherches portent sur la liberté d'expression, le statut des musulmans, l'immigration et l'intégration. Il a dirigé (avec Charles Girard) un numéro spécial d'octobre 2015 de la revue *Esprit* intitulé *Punir la haine*.

Verbal attacks on people because of their identities are nothing new. And while there are instances where societal majorities such as Christians, or Whites, or men suffer from vitriol, as a systemic problem, hate speech is most troublesome when it is leveled at individuals or groups that have a less secure societal status.

If hate speech is designed primarily to harm members of a different group, extremist speech aims mainly to unify and to mobilize members of the group itself. Just as with hate speech, extremist speech is difficult to define. If a fundamentalist calls for a return to the ways of the book, that may offer a path toward a more stable life for individuals who were previously engaged in a life of petty crime. If an extremist calls for outrage at the values or the actions of European leaders, it may remind us of John Stuart Mill's contention that societies benefit when established ideas are vigorously challenged.

At its worst, however, extremist speech sets out to generate anger that spurs followers to lash out at perceived oppressors. This may be done through direct incitements to violence, or indirectly through apologies or glorification of terrorist acts. They may be carried out in the open, or they may circulate through back channels on the Internet or in audio or video format passed surreptitiously from hand to hand. These statements have taken on considerable prominence in contemporary liberal democracies that have been the targets of Islamism.

How can we balance restricting hate speech or extremist speech with respect for freedom of expression?

In light of these twin challenges, how do we draw the line between speech that should be protected, and speech that goes too far? In the United States, the Supreme Court has determined that all hate speech should be permitted, unless it incites immediate violence, constitutes a true threat, or constitutes a hate crime if it takes place as part of a criminal act (such as an assault or an act of vandalism). Unlike several European countries, US law also protects apologies or glorification of terrorist acts, unless they are construed to constitute “material support or resources” for a foreign terrorist organization.



European countries draw the legal line differently, placing a relatively greater emphasis on values such as human dignity, social order, and equality. For example, the European Court of Human Rights has the task of ruling on potential infringements of the European Convention on Human Rights, which has been ratified by the 47 members of the Council of Europe. Article 10 of the Convention clearly states that, **“Everyone has the right to freedom of expression.” However it also notes that this freedom imposes “duties and responsibilities” and can be limited by law for a wide number of reasons such as public safety, the prevention of disorder, and the protection of the reputation or the rights of others.**

While these exceptions can be vague, they also allow for individual countries to craft laws that restrict certain forms of speech deemed especially harmful. National laws have not limited hate speech simply because it causes offense, nor have they restricted open discussions of the rationales terrorists give when carrying out their acts. Instead, they have been deployed largely to punish statements that dehumanize vulnerable groups or that celebrate gross human rights violations.

There are significant and legitimate disagreements about the wisdom of laws against hate speech and extremist speech. On balance, national and international judicial bodies have enforced these laws cautiously. Yet, they do go too far at times, limiting irksome rather than dangerous speech. They are also open to abuse by public authorities that seek to burnish their image as “tough on crime”.

Free speech advocates thus play a vital role when they express skepticism about such laws. There is value in sensitizing sometimes-complacent citizens and politicians to the excesses of enforcement. Delineating the legitimate limits on freedom of expression is a difficult task in liberal democracies—and it is one that is best done through a process of careful and considered deliberation. Without constant vigilance, laws enacted to promote societal well-being could easily evolve into illegitimate statutes that do far more harm than good.

Pour aller plus loin

Retrouvez l'article d'Erik Bleich, des contenus et références complémentaires sur fellows.rfiea.fr

Suivez l'actualité d'Erik Bleich

<http://www.middlebury.edu/academics/ps/faculty/node/25021>

 @ErikBleich1

4 instituts d'études avancées en réseau
IMÉRA, IEA d'Aix-Marseille
Le Collegium, IEA de Lyon
IEA de Nantes
IEA de Paris

Direction éditoriale:
Olivier Bouin
François Nicoulaud



Fondation RFIEA
Contactez-nous!
Julien Ténédos
Marion Colas
marion.colas@rfiea.fr
01 49 54 22 63



rfiea.fr
190, avenue de France
75013 Paris

NUIT DU DÉBAT DÉMOCRATIQUE

Le lien social est mis à mal. Les inégalités, discriminations et conflits semblent faire oublier que la diversité culturelle est une chance et une richesse pour notre société. La nuit du débat démocratique donne la parole à des chercheurs sur le rôle des mobilisations pour la valorisation des mémoires de l'immigration et des migrations (post-) coloniales ou des violences coloniales. Ceux-ci montrent comment ces mobilisations mémorielles peuvent contribuer à renforcer le lien social et servir le vivre ensemble. Cet événement est organisé en partenariat avec la Ville de Paris.

La nuit du débat démocratique, le 2 avril 2016 de 19h à minuit à l'**IEA de Paris**, Hôtel de Lauzun, 17 quai d'Anjou, 75004 Paris.

CONFÉRENCE

Dans le cadre du cycle de conférences de l'IEA de Nantes, **Hervé le Bras**, historien et démographe, donnera une conférence intitulée **Démonter les mythes du vote FN (France périphérique, fracture territoriale, exclusion, inégalités)**, le mardi 26 avril 2016 à 18h

IEA de Nantes, 5 allée Jacques Berque, 44000 Nantes.

PUBLICATION

Sous la direction de **Pierre Musso**, résident de l'IEA de Nantes, paraît **After Paris - 13.11.15 conflits, exodes, attentats. Notes et analyses de chercheurs du monde entier**. Après les attentats qu'a connus la France en 2015, il est indispensable de réfléchir



collectivement à cette actualité dramatique. Pour contribuer à l'analyse et au débat public, résidents de l'Institut des études avancées de Nantes et chercheurs venus du monde entier, apportent leur

contribution personnelle, à partir de leur domaine de compétences et de leur vision de ces événements. La dimension multiculturelle et interdisciplinaire de ces textes permet d'ouvrir un champ de réflexion bien plus large que celui auquel nous avons l'habitude de nous référer. **Editions Manucius, 2016.**